GROUPE Smartlog

manuteo

Guide pour identifier son matériel

Engins de chantier
selon la Recommandation R482
(anciennement R372m)

Site internet : www.manuteo.fr
Email : contact@manuteo.fr
Téléphone : 0810 100 600

Avant-propos

Ce guide est conçu par Manuteo, organisme de formation spécialisé dans la manutention et la sécurité.

Pourquoi un guide ?

Ce guide est conçu pour nos clients, afin de bien identifier les matériels utilisés en entreprise. L'objectif est de mettre en œuvre une formation adaptée.

Un guide pratique !

Ce guide est uniquement à vocation pédagogique. Les images utilisées sont présentes pour aider nos clients.

Il ne s'agit aucunement d'un guide officiel. Manuteo ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ce guide.

Les recommandations

Ce guide se base sur la Recommandation R482 des engins de chantier.

La R482 est éditée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Elle remplace la précédente recommandation R372m.

Les engins de chantier

Catégorie **A** de la R482
(Ancienne catégorie 1 de la R372m)

Engins compacts de – de 6 tonnes : mini pelles, mini chargeuses, mini chargeuses pelleteuses, mini motobasculeurs, mini compacteurs de masse, petits tracteurs agricoles de moins de 100 cv

Les engins de chantier

Catégorie **B1** de la R482
(Ancienne catégorie 2 de la R372m)

Engins d'extraction à déplacement séquentiel : pelles hydrauliques de + de 6 tonnes, pelles multifonctions

Les engins de chantier

Catégorie **B2** de la R482
(Ancienne catégorie 2 de la R372m)

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel : foreuses, machines automotrices de sondage

Les engins de chantier

Catégorie **B3** de la R482
(Nouvelle catégorie CACES ® existante au 01/10/2018)

Engins rail-route à déplacement séquentiel : pelles hydrauliques rail-route

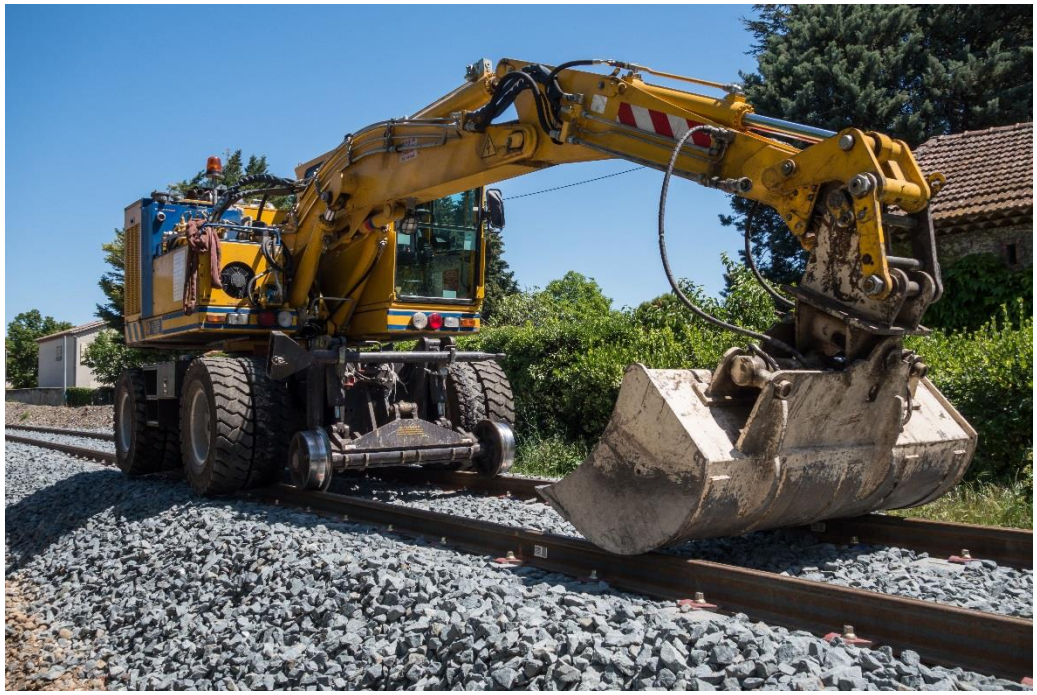

Les engins de chantier

Catégorie **C1** de la R482
(Ancienne catégorie 4 de la R372m)

Engins de chargement à déplacement alternatif : chargeuses de + de 6 tonnes, chargeuses pelleteuses de + de 6 tonnes

Les engins de chantier

Catégorie **C2** de la R482
(Ancienne catégorie 3 de la R372m)

Engins de réglage à déplacement alternatif : bouteurs, chargeuses à chenille de + de 6 tonnes

Les engins de chantier

Catégorie **C3** de la R482
(Ancienne catégorie 6 de la R372m)

Engins de nivellement à déplacement alternatif : niveleuses automatiques

Les engins de chantier

Catégorie **D** de la R482
(Ancienne catégorie 7 de la R372m)

Engins de compactage : compacteurs de + de 6 tonnes

Les engins de chantier

Catégorie **E** de la R482
(Ancienne catégorie 8 de la R372m)

Engins de transport : tombereaux, motobasculeurs de + de 6 tonnes, tracteurs agricoles de + de 100 cv

Les engins de chantier

Catégorie **F** de la R482
(Ancienne catégorie 9 de la R372m)

Chariots de manutention tout-terrain, ou à flèche télescopique

Les engins de chantier

Catégorie **G** de la R482
(Ancienne catégorie 10 de la R372m)

Conduite des engins hors production : déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais

GROUPE Smartlog

manuteo

Contactez-nous pour plus d'informations !

Site internet : www.manuteo.fr
Email : contact@manuteo.fr
Téléphone : 0810 100 600